

FAITES-VOUS DÉPANNER

PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ?
PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?
CONSEILS PRATIQUES



10 CONSEILS PRATIQUES

- 1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants ; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.
- 2 Anticipez et élaborer vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
- 5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
- 10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

ARNAQUE AU DEPANNAGE A DOMICILE SOYEZ VIGILANTS !

La Direction Départementale de la Protection des Populations alerte !

Des milliers de flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Ils ont un aspect « officiel » et comportent des numéros d'urgence. Plusieurs plaintes ont déjà été recensées et la vigilance s'impose.

- En cas de problème à votre domicile, nécessitant un dépannage, n'appellez pas ces numéros de téléphone.
- Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs (attention, ils doivent vous être communiqués TTC)
- Avant toute intervention, exigez un devis détaillé et écrit.
- Ne signez aucun devis qui vous paraît démesuré.
- Si le devis ne vous est pas fourni avant l'intervention, s'il vous paraît trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

Ces réflexes de prudence permettront d'éviter ce type de situation.

Partagez également cette mise en garde avec votre entourage.

DDPP de la Moselle - 4 rue des remparts - BP 40443 - 57008 METZ Cedex 1
Mél : ddpp@moselle.gouv.fr

24h/24 **7J/7**

INFORMATIONS UTILES DE VOTRE VILLE

MAIRIE	03 87 55 50 00
COMMISSARIAT (17) 24/24.....	03 87 55 55 22
SERRURIER 24/24 Ouverture de porte..	
SAMU	15
POMPIERS.....	18
PLOMBERIE 24/24	
ELECTRICITE 24/24.....	
SOS ANTIPOISON.....	03 83 85 26 26
SOS MEDECIN.....	03 87 36 97 97
CHAUFFAGE REPARATION 24/24	

**C
U
P
V
I
R
V
S
S**

DEPANNAGE EXPRESS
06 53 46 99

SOS DEPANNAGE
01.22.15.77.46

PLOMBIER - SERRURIER
CHAUFFAGISTE - URGENCES
04.37.63.29.02